



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES

DRIRE RA

Lyon, le 10/10/2007

Comité d'information et de suivi sur la pollution du Rhône par les PCB

Fiche 7 : Recherche sur les origines des PCB retrouvés dans le milieu naturel

Utilisations des PCB

Les composés de la famille des polychlorobiphényles (PCB) sont d'origine exclusivement anthropique. Leur utilisation industrielle a débuté dans les années 1930 environ et leur production est arrêtée depuis les années 1980. La quantité de PCB produits aux USA, en Europe de l'Ouest et au Japon de 1930 à 1980 est estimée à 1 million de tonnes.

Les emplois suivants des PCB depuis leur mise sur le marché peuvent être listés de manière non exhaustive :

- fluides diélectriques : transformateurs, condensateurs de puissance ou pour l'électroménager et l'éclairage ;
- fluides caloporteurs ;
- fluides industriels et lubrifiants : pompes à vide, huiles hydrauliques, huiles de coupe des métaux ;
- additifs ignifugeants : matière plastique ;
- agents plastifiants et/ou adhésifs :
 - revêtement de surface : peinture, laques, vernis ... ;
 - revêtement de textiles : bâches imperméables, ... ;
 - revêtement de fils et câbles ;
 - encres ;
 - papiers de reproduction : thermographie ;
 - matières plastiques ;
 - caoutchoucs ;
 - colles et adhésifs ;
 - joints d'étanchéité : eau, vapeur, gaz ;
 - ensimage de fils.

Outre les rejets potentiels issus des utilisations précitées, une source vraisemblablement importante de rejets est constituée par l'élimination des déchets engendrés par ces utilisations ainsi que par les incidents, accidents ou actes de vandalisme qui ont pu concerner ces utilisations.

L'utilisation des PCB a été restreinte en France selon l'échéancier suivant :

- l'utilisation des PCB dans les applications ouvertes (encres, adhésifs, additifs dans certaines huiles, ...) est interdite depuis 1979;
- la vente et l'acquisition de PCB ou d'appareils contenant des PCB (transformateurs, condensateurs) ainsi que la mise sur le marché de tels appareils sont interdites depuis le décret du 2 février 1987 ;
- le plan national de décontamination et d'élimination des appareils contenant des PCB et PCT, approuvé par arrêté du 26 février 2003, prévoit l'élimination progressive jusqu'en 2010 des appareils contenant des concentrations en PCB dans le fluide supérieures à 500 ppm (soit 0,5 g par kg de fluide).

Connaissance des sources historiques d'apport de PCB au milieu naturel

La multiplicité des utilisations recensées permet d'affirmer l'existence de multiples sources historiques diffuses d'émission de PCB dans le milieu naturel sur la période d'utilisation de ces composés. Dans ce contexte, le recensement de l'ensemble des sources historiques est extrêmement complexe du fait :

- de l'évolution du tissu industriel dans la période ;
- de la difficulté à connaître les compositions des produits utilisés par les industriels il y a plus de 20 ans ;
- d'un recensement largement incomplet sur la période considérée des incidents et accidents ayant conduits à des rejets de PCB au milieu;
- du peu d'éléments disponibles sur les actes de vandalisme qui concernent en particulier les transformateurs (récupération de métaux).

Dans la zone d'interdiction de consommation des poissons, un seul rejet de PCB (établissement TREDI à St Vulbas, voir fiche spécifique) a été autorisé au titre de la législation sur les installations classées à compter des années 1980 ; cette autorisation était accompagnée de mesures de surveillance et les autorisations de rejet sont allées en diminuant, passant de 1,5 kg/jour dans les années 1980 à 10g/jour aujourd'hui, avec l'obligation de fournir un plan d'action pour limiter les rejets bien en dessous de cette valeur en moyenne.

Néanmoins, les informations disponibles sur les sources historiques possibles d'apport de PCB au milieu sont réunies par les services de l'Etat au niveau du bassin Rhône Méditerranée. Ces informations correspondent en particulier aux industries ayant produit ou utilisé de manière certaine des PCB et aux sites et sols pollués témoignant d'une utilisation industrielle de PCB. Celles-ci, même si elles sont partielles, sont utilisées en lien avec les données sur l'état du milieu aquatique issues du réseau national de bassin afin de définir des priorités d'actions géographiques dans le programme de diagnostic en cours d'établissement pour l'ensemble du bassin Rhône Méditerranée.

Par ailleurs, les analyses et études menées depuis 2005, en collaboration notamment avec le CEMAGREF, corroborent les éléments connus sur les utilisations passées. En effet, les carottages de sédiment avec datation effectués sur le Rhône font apparaître une présence des PCB notable depuis plus de 40 ans avec une pointe dans les années 1980. De même, les résultats des analyses de sédiments à Lucey et sur la rivière Bourbre attestent de l'existence de plusieurs sources d'apport de PCB au milieu naturel.

Recherche et maîtrise des sources d'apport de PCB au milieu naturel

La recherche et la maîtrise de sources d'apport de PCB au milieu naturel vont être, en complément du diagnostic évoqué ci-avant, engagées par les services de l'Etat sur le bassin Rhône Méditerranée afin de limiter les apports nouveaux de PCB dans le milieu naturel (cf fiche 10).

Cette action porte tout d'abord sur le seul rejet autorisé de PCB dans la zone d'interdiction de consommation des poissons (établissement TREDI à St Vulbas, voir fiche 8).